



REPUBLIQUE DE LA GUINEE-BISSAU

ALLOCUTION DE

SON EXCELLENCE MRS MARIA MAMUNDE VAS

MINISTRE DE LA FEMME, FAMILLE, COHESION SOCIALE  
ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

A LA 54ème SESSON DE LA COMMISSION DE LA  
CONDITION DE FEMME

New York, 8 Mars 2010

**Monsieur le Président**

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier et au nom de la Délégation de Guinée-Bissau, présenter notre solidarité avec le peuple frère de Haïti et du Chili par le tsunami qui a frappé ces pays frères faisant de nombreuses victimes et d'énormes dégâts.

Monsieur le Président,

La Guinée-Bissau en tant que pays membre des Nations Unies a signé le Traité international "Elaboré sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes" ainsi que la Plateforme et le "Plan d'Action" de Beijing. Par ce traité, nous avons pris la ferme engagement de mettre en œuvre les deux instruments de protection et promotion de droits des femmes d'égalité entre les sexes, de l'ascension des femmes dans la prise de décision et de lutte contre toutes formes de violences à l'égard des femmes comme cause de l'humanité.

Pour justifié l'importance que le Gouvernement de Guinée-Bissau accorde à la question de la femme et de l'égalité et équité du genre, comme condition de respect des droits fondamentaux de l'homme et comme un impératif du développement. Au Ministère sociale nous avons créé le Ministère de la Promotion Femminine. Nous avons créé le Ministère de la Femme, Famille, Cohésion sociale et lutte contre la Pauvreté, l'Institut de Femme et Enfants et la Commission Spécialisé pour les questions de la femme et de l'enfant de l'AND au niveau étatique.

Nous avons également accordé une attention particulière à la création et le Renforcement des Capacités des ONG's comme

partenaires dans la mise en œuvre des instruments internationaux de promotion, de l'éducation, de la protection de la femme.

C'est à cet effet que la Guinée-Bissau a suscité au cours des 15 dernières années de 20 ONG travaillant dans le domaine de la femme et de l'Enfant.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Malgré la constante instabilité et les difficultés économiques de notre pays, nous avons réussi à présenter, en tant qu'État, à la 4ème Session du Comité de la CEDAW, tenue ici à New York en 2000, le Rapport initial et cumulatif de nos Rapports I, II, III, IV, V et VI sur l'application de la Convention sur l'Élimination des Formes de Discrimination à l'égard des Femmes en Guinée.

Bissau, le 15 Mars 2001  
Délégation du Comité CEDAW'

Au mois de novembre dernier, nous avons participé à la 2ème Conférence Régionale Africaine sur la Femme et l'Enfant pour évaluer l'implémentation du Plan d'Action de Beijing après 15 ans, à fin d'examiner les avancements et définir les stratégies qui permettent d'assurer l'implémentation effective du Plan d'Action de Beijing au niveau national, régional et continental dans les prochaines 5 années.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la Promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, il existe en Guinée-Bissau le Plan National du Genre. Dans le Document Stratégique National de l'Éradication de la Pauvreté (DENARP), il est pris en compte la question du genre ainsi que dans le Budget Général de l'État, la stratégie politique de Budget Sensible au Genre.

Dans le domaine de la promotion des femmes, dans la prise des décisions, nous avons créé la Plateforme Nationale des Femmes qui vise sensibiliser les Partis Politiques, la Société Civile et les Parlementaires dans le but d'augmenter la représentativité des femmes dans les instances de la République.

Nous avons également créé la Commission Nationale pour l'Implementation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Président

En ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notre Gouvernement a réactivé le Comité National pour la Lutte contre les Pratiques Néfastes ainsi que le Réseau National de Lutte contre la Violence (RENLUV) et Sinimira. Nous avons aussi élaboré un document de la Stratégie Nationale d'Abandon à la Mauvaise Conscience (MNC), dont le Plan d'Action est en train d'être finalisé.

Dans le même domaine aussi, il est en cours d'élaboration, l'analyse de la situation de la violence basée sur le genre et la typologie de violence.

Dans le domaine de la santé, nous avons déjà élaboré le Plan National pour la Réduction de la Mortalité Maternelle, Infantile et le Plan de Développement Sanitaire 2012-2017, ce qui va garantir le service de qualité et l'accès des femmes à la santé.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a institué des quotas pour les filles dans le domaine de la formation au niveau interne et externe. Suite à la délibération du conseil des Ministres, ainsi que la création de la Direction Générale de l'Alphabétisation des Femmes et de deux filles pour promouvoir leur accès à des connaissances scientifiques.

En fin, dans le domaine juridique, nous avons des Projets de lois pour l'Abandon à l'Adoption de l'Enfant révisés, le Projet de Loi sur la Titularité des Enfants nantais, le Projet de Loi sur la Violence contre la Femme. Sécouramment, il est que la création de Clinique Jurique d'Assistance aux Femmes Victimes de la Violence.

Il est aussi en cours, l'harmonisation des lois nationales avec les instruments juridiques internationaux de promotion et protection de droits des femmes.

Monsieur le Président,

Avant de terminer, j'aimerais souligner que en Guinée-Bissau nous avons dans les postes ministériels, 4 femmes sur un total de 17, ce qui représente 23,5% des femmes dans le gouvernement.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais vous rappeler que le problème de dignité et de justice sociale, raison pour laquelle doit constituer l'urgence des priorités dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de toute notre société.

Merci de votre aimable attention.